

Bonjour à toutes et à tous.

Bienvenue à Diors, petit village de 791 habitants sur 2544 hectares à 10 minutes de Châteauroux Métropole et de ses centres commerciaux.

Diors se décompose en 4 lieux dits : Diors Chapelle, Fourches Mairie, Chignay et Villeclair.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité Mis et Thiennot, je vous remercie de votre présence parmi nous ce jour.

Cette petite cérémonie s'appuie sur votre dévouement, votre pugnacité, votre clarté d'analyse de la justice. Deux hommes ont été victimes d'acharnement judiciaire dans un autre siècle, où la présomption d'innocence faisait place à la brutalité.

Merci à Mesdames et Messieurs les maires, chers collègues, merci à Mesdames et Messieurs les élus, merci aux Diorsais, merci chers amis de nous avoir rejoints ce jour pour un moment d'émotion.

Sont excusés :

Gil Averous, Président de Châteauroux Métropole,

Monsieur le maire d'Eguzon-Chantôme,

Monsieur le maire d'Argenton-sur-Creuse

Monsieur le maire de Saint-Germain-du-Puy.

Avouez qu'il n'est pas fréquent pour un maire d'avoir le plaisir d'inaugurer dans sa commune un lieu qui ne portait pas de nom spécifique et qui, de ce fait, tendait les bras à deux hommes qui le méritent, malheureusement à titre posthume.

Mais au fond, qu'est-ce qu'une place à baptiser dans une commune au-delà de la traditionnelle cérémonie au cours de laquelle la plaque d'identification est dévoilée ?

C'est, je l'affirme, dans ce cas précis, l'un des symboles très forts de respect envers ceux qui maintenant la déterminent et lui donnent une vraie signification.

La situation de cette place la rend d'autant plus importante du fait de sa proximité de notre école, de la garderie, de la cantine, où chaque jour enfants et parents verront lors de leur passage la plaque commémorative de Raymond Mis et Gabriel Thiennot qui de 1946 au jour de leur mort ont vécu l'enfer de l'innocent accusé.

Ces parents et ces enfants se questionneront et se souviendront.

Ces deux hommes qui, sans preuve, sous la torture et les coups de professionnels de la police, ont avoué et signé des aveux.

Les sévices subis et constatés médicalement sont la preuve irréfragable de leur existence (que l'on ne peut contredire).

Ces deux innocents ont été accusés d'un meurtre de garde-chasse dans la propriété de la famille Lebaudy.

En 1954, le Président de la République René Coty gracie Raymond Mis et Gabriel Thiennot après une étude très sérieuse en chancellerie.

Depuis, six requêtes en révision ont été refusées malgré l'apport de nouveaux éléments produits à la justice désignant le probable meurtrier.

La justice, confrontée à ces nouveaux éléments reste imperturbable dans ses refus de révision.

La justice ne veut pas se déjuger et refuse l'application des termes de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de la Convention des Nations Unies contre la torture.

Alors que reste-t-il à faire, face à la machine infernale du système judiciaire ?
Continuer le combat avec votre comité, ne pas se résigner, utiliser tous les moyens juridiques restants et redonner à Raymond et Gabriel maintenant décédés la dignité qui leur revient de droit.

C'est ce que nous faisons petitement aujourd'hui.

Je crois, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, qu'il nous appartient de dévoiler maintenant les noms inscrits sur cette plaque qui fait honneur à notre place et notre village.

Pour dévoiler cette plaque, je demande à Jean Petitprêtre de me rejoindre, car je considère que par ton action courageuse, tu as ouvert les yeux à beaucoup de nos collègues maires.
Ta détermination à soutenir le comité Mis et Thiennot en vue d'une réhabilitation est un exemple.
Tu ne recules jamais, même menacé par une interdiction injustifiée.

HONNEUR à Gabriel et Raymond.

Madame la Présidente, vous avez la parole.
Ensuite, pot de l'amitié.